

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
Ministère de la santé et des sports
Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

ARTICLES R 1614-28 à R 1614-35 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**QUESTIONNAIRE SUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

(Veuillez compléter ce questionnaire et le renvoyer à la DREES, de préférence par voie électronique,
avant le 31 mars 2010)

DÉPARTEMENT.....

ANNÉE 2009

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER A LA DREES	
Guillaume BAILLEAU :	Tél : 01 40 56 81 85
	Fax : 01 40 56 84 08
E-mail : drees-aidesociale@sante.gouv.fr	
ou : guillaume.bailleau@sante.gouv.fr	

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE	
M :	NR
Tél. :	NR
E-mail :	NR

CONSIGNES DE REMPLISSAGE :

**ne laisser aucune case à blanc (NR)
indiquer : <<0>> si la donnée est nulle
<<ND>> si la donnée existe mais n'est pas disponible**

Précisions préalables au questionnaire :

Régie directe : gestion directe par le Conseil Général, personnels départementaux.

Régie indirecte : gestion déléguée d'une ou plusieurs des missions de la PMI (telles que précisées par l'article L2112-2 du CSP) par le Conseil Général (par voie de convention ou de marché public) à d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé.

NB : les établissements tels les CAMSP ne sont pas recensés ici, ne relevant pas des missions PMI ou planification.

Effectifs : personnels en position d'activité (y compris congés maladie, parental...). Exprimés en nombres entiers.

ETP : équivalent(s) temps plein, exprimés avec une décimale.

VAD : visite(s) à domicile. Ne recenser que les VAD effectives c'est-à-dire les VAD hors échecs (portes fermées).

Séances d'actions collectives (par opposition aux rencontres, entretiens ou examens individuels) : réunions/groupes de parole sur un thème (hors journées d'information destinées au grand public ou aux professionnels). Exemples : séances de préparation à la naissance, à l'allaitement, groupes de parole autour de la parentalité, groupes parents / enfants, etc. Compter toutes les réunions.

Réseau périnatalité

Votre service est-il membre d'un réseau périnatalité ?
(quel que soit le type de partenariat)

OUI **NR** NON **NR**

Si oui, depuis quelle année ? **NR**

Localisation des consultations

Nombre total au 31/12	régie directe	régie indirecte	total
points de consultation fixes (sites géographiques différents)	NR	NR	NR
camions itinérants	NR	NR	NR

Nombre total au 31/12	...les consultations prénatales et postnatales de la (future) mère			...les consultations infantiles			...la planification et l'éducation familiale		
	régie directe	régie indirecte	total	régie directe	régie indirecte	total	régie directe	régie indirecte	total
points ¹ de consultation fixes utilisés pour ...	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
lieux ¹ de consultation desservis par le(s) camion(s) itinérant(s) et utilisés pour...	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

¹ si un même point ou lieu de consultation est utilisé pour plusieurs activités différentes, compter 1 dans chaque case correspondante.

Personnels de PMI et de planification

Nombre total de personnels au 31/12 ² (hors vacataires et hors remplacement de personnels titulaires)	Effectifs ²			ETP ²		
	régie directe	régie indirecte	total	régie directe	régie indirecte	total
Médecins	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Sages-femmes	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Puéricultrices	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Infirmières	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Auxiliaires de puériculture	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Conseillères conjugales	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Psychologues	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Éducatrices de jeunes enfants	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Autres personnels dont administratifs	NR	NR	NR	NR	NR	NR

Nombre total de vacances dans l'année	Effectifs ayant effectué des vacances			Heures de vacances réalisées		
	régie directe	régie indirecte	total	régie directe	régie indirecte	total
Ensemble des personnels	NR	NR	NR	NR	NR	NR
dont médecins	NR	NR	NR	NR	NR	NR
dont psychologues	NR	NR	NR	NR	NR	NR
dont conseillères conjugales	NR	NR	NR	NR	NR	NR

² personnels en position d'activité (y compris congés maladie, parental...).

Réunion annuelle de présentation et d'analyse des états statistiques

Mise en place de la réunion annuelle autour des documents et des indicateurs (art. R 2112-8 du Code de Santé Publique) :

OUI **NR** NON **NR**

Si oui, depuis quelle année ? **NR**

Actions prénatales et postnatales en faveur des (futures) mères au cours de l'année 2009

Nombre total dans l'année	régie directe	régie indirecte	total
séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des lieux de consultation)	NR	NR	NR
consultations effectuées (par médecin, sage-femme) dans le cadre des séances	NR	NR	NR
femmes ³ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par médecin, sage-femme)	NR	NR	NR
VAD effectives	NR	NR	NR
femmes ⁴ ayant bénéficié d'au moins une VAD	NR	NR	NR
femmes ayant bénéficié d'un entretien du 4 ^{ème} mois	NR	NR	NR
séances d'actions collectives	NR	NR	NR
dont séances de préparation à la naissance*	NR	NR	NR

³ compter 1 pour une même femme ayant bénéficié de plusieurs consultations dans la même année.

⁴ compter 1 pour une même femme ayant bénéficié de plusieurs VAD dans la même année.

* compter toutes les séances y compris les séances remboursées par la Sécurité sociale.

Actions en faveur des enfants au cours de l'année 2009

Nombre total dans l'année	régie directe	régie indirecte	total
séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des lieux de consultation)	NR	NR	NR
consultations effectuées (par un médecin) dans le cadre des séances	NR	NR	NR
enfants ⁵ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par un médecin)	NR	NR	NR
actes de puéricultrice ou infirmière ⁶	NR	NR	NR
enfants ⁷ ayant bénéficié d'au moins un acte de puéricultrice/infirmière	NR	NR	NR
VAD effectives dont le motif est un enfant ⁸	NR	NR	NR
enfants ⁹ ayant bénéficié d'au moins une VAD	NR	NR	NR
séances d'actions collectives	NR	NR	NR

Nombre total dans l'année**	total
enfants de 3 à 4 ans (nés en 2005/2006) ayant bénéficié d'un bilan de santé	NR
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage visuel	NR
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage auditif	NR
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage des troubles du langage	NR
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin lors d'un bilan	NR

⁵ compter 1 pour un même enfant ayant bénéficié de plusieurs consultations dans l'année.

⁶ interventions des puéricultrices ou infirmières en plus de l'examen par le médecin ou en dehors de tout examen par un médecin notamment lors de séances de type « permanences » d'infirmières ou de puéricultrices.

⁷ compter 1 pour un même enfant ayant bénéficié de plusieurs actes de puéricultrice/infirmière dans l'année.

⁸ 1 VAD = 1 déplacement (et non 1 VAD = 1 enfant).

Inclus les visites de conseil aux parents, qui peuvent s'effectuer sans présence de l'enfant, mais hors VAD chez l'assistante maternelle.

⁹ compter 1 pour un même enfant ayant bénéficié de plusieurs VAD dans l'année.

** on recense les bilans et dépistages qu'ils soient effectués en milieu scolaire ou non, et quel que soit le professionnel. 1 même enfant peut être compté dans plusieurs de ces champs.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

ATTENTION : Un même type d'accueil ne peut être compté qu'une seule fois, sans double compte entre les trois rubriques A, B ou C.

A. ACCUEIL COLLECTIF
hors multi-accueil collectif/familial

<i>Etablissements d'accueil collectif "régulier" (1)</i>	Nombre d'établissements au 31/12	Nombre de places (2)	Nombre d'enfants accueillis dans l'année (3)
Crèches collectives traditionnelles/de quartier (4)	NR	NR	NR
Crèches collectives de personnel (exclusivement)	NR	NR	NR
Crèches collectives de personnel, ouvertes sur l'extérieur	NR	NR	NR
Crèches à gestion parentale	NR	NR	NR
Jardins d'enfants	NR	NR	NR

<i>Etablissements d'accueil collectif "occasionnel" (1)</i>	Nombre d'établissements au 31/12	Nombre de places (2)	Nombre d'enfants accueillis dans l'année (3)
Haltes-garderies traditionnelles/de quartier (4)	NR	NR	NR
Haltes-garderies à gestion parentale	NR	NR	NR

<i>Etablissements multi-accueil hors multi-accueil collectif/familial</i>	Nombre d'établissements au 31/12	Nombre de places (2)	dont nombre de places du type d'accueil			Nombre d'enfants accueillis dans l'année (3)
			régulier	occasionnel	polyvalent (5)	
traditionnels/de quartier (4)	NR	NR	NR	NR	NR	NR
De personnel (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR	NR
De personnel, ouverts sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR	NR
A gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR	NR

(1) L'**accueil régulier** correspond à l'ancien accueil de type crèche à temps plein ou à temps partiel et l'**accueil occasionnel** à l'ancien accueil de type halte-garderie même quand il a une certaine régularité.

(2) Dans les cas prévus - par les dispositions de l'article R 2324-20 alinéa 2 du code de la santé publique - où l'autorisation prévoirait des capacités d'accueil variables, indiquer la capacité la plus élevée (sauf augmentation de capacité exceptionnelle).

(3) Par nombre **d'enfants accueillis dans l'année**, on entend le nombre d'enfants passés au moins une fois dans l'établissement.

(4) le terme "traditionnels/de quartier" est utilisé par opposition aux établissements de personnel ou à gestion parentale pour les mêmes catégories d'établissements.

(5) Indiquer ici les places que le gestionnaire est autorisé à utiliser, selon les besoins, pour un accueil régulier ou un accueil occasionnel, conformément aux dispositions de l'ancien article R 2324-20 alinéa 3 ou de l'ancien article R 2324-22 du code de la santé publique.

Planification et éducation familiale au cours de l'année 2009

Nombre total dans l'année	régie directe	régie indirecte	total
séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des lieux de consultation)	NR	NR	NR
consultations effectuées (par médecin, sage-femme) dans le cadre des séances	NR	NR	NR
dont consultations destinées à des mineurs	NR	NR	NR
dont consultations en lien avec la contraception	NR	NR	NR
dont destinées à des mineurs	NR	NR	NR
dont consultations en lien avec l'IVG	NR	NR	NR
dont destinées à des mineurs	NR	NR	NR
dont consultations en lien avec d'autres motifs	NR	NR	NR
personnes ¹⁰ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par médecin, sage-femme)	NR	NR	NR
dont mineurs	NR	NR	NR
entretiens de conseil conjugal ou de planification effectués	NR	NR	NR
dont entretiens destinés à des mineurs	NR	NR	NR
dont entretiens en lien avec le conseil conjugal	NR	NR	NR
dont entretiens en lien avec la planification	NR	NR	NR
personnes ¹¹ ayant bénéficié d'au moins un entretien de conseil conjugal ou de planification	NR	NR	NR
dont mineurs	NR	NR	NR
séances d'actions collectives	NR	NR	NR
dont en milieu scolaire	NR	NR	NR

¹⁰ compter 1 pour une même personne ayant bénéficié de plusieurs consultations dans l'année.

¹¹ compter 1 pour une même personne ayant bénéficié de plusieurs entretiens dans l'année.

Pouponnières

	Nombre d'établissements de places au 31/12		Nombre d'enfants accueillis dans l'année ¹²
	NR	NR	
. A caractère social	NR	NR	NR
. A caractère sanitaire	NR	NR	NR
. A sections multiples <i>caractère social</i>	NR	NR	NR
<i>caractère sanitaire</i>		NR	NR

¹² un même enfant admis plusieurs fois au cours de l'année sera compté pour un.

B. ACCUEIL FAMILIAL

hors multi-accueil collectif/familial

	Nombre de services	Nombre d'assistants maternels (*) au 31/12	Capacité d'accueil	Nombre d'enfants accueillis dans l'année
Services d'accueil familial	NR	NR	NR	NR

C. MULTI-ACCUEIL COLLECTIF/FAMILIAL

Nombre d'établissements..... **NR**

	Nombre de places au 31/12	dont nombre de places du type d'accueil			Nombre d'assistants maternels (*) au 31/12	Nombre d'enfants accueillis dans l'année
		régulier	occasionnel	polyvalent		
Accueil collectif	NR	NR	NR	NR		NR
Accueil familial	NR				NR	NR

D. AUTRES MODES D'ACCUEIL

Établissements saisonniers (6)

Nombre de structures **NR** Nombre de places..... **NR**

Réalisations de type expérimental (7) Préciser :

Nombre de structures **NR** Nombre de places..... **NR**

dont micro-crèches **NR** Nombre de places..... **NR**

Regroupements d'assistants maternels

Nombre de regroupements d'assistants maternels **NR**

Nombre d'enfants accueillis dans l'année **NR** Nombre d'assistants maternels (*) au 31/12 **NR**

(6) Les **établissements saisonniers** s'entendent notamment comme des établissements fonctionnant de manière **non continue** dans les communes touristiques ainsi que ceux liés à des activités professionnelles saisonnières (fonctionnement de quinze jours à cinq cinq mois par an ; cf article R 2324-46-1 du CSP).

(7) Les **réalisations de type expérimental**, au sens de l'article R 2324-47 du code de la santé publique, sont des structures dérogeant au décret du 1er août 2000 modifié par celui du 20 février 2007 en termes de projets, de prestations proposées ou de modalités d'organisation ou de fonctionnement (ex : lieu de passerelle vers l'école maternelle, relais parental).

(*) personnels en exercice, y compris en congés maladie, maternité.

E. RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE

	Nombre d'établissements (a)+(b)+(c)+(d)	Taille en nombre de places			
		moins de 20 (a)	21 à 40 (b)	41 à 60 (c)	plus de 60 (d)
Crèches collectives traditionnelles/de quartier (4)	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ , ouvertes sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Jardins d'enfants	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies traditionnelles/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil traditionnel/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ , ouverts sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Services d'accueil familial	NR	NR	NR	NR	NR
Multi-accueil collectif/familial	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements saisonniers	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements de type expérimental	NR	NR	NR	NR	NR

F. RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA QUALIFICATION DU DIRECTEUR(TRICE) (8)

	Nombre d'établissements (a)+(b)+(c)+(d)	Niveau de qualification			
		Puéricultrice (a)	Educateur de jeunes enfants (b)	Autre (9) (c)	Dérogation (10) (d)
Crèches collectives traditionnelles/de quartier (4)	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ , ouvertes sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Jardins d'enfants	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies traditionnelles/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil traditionnel/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ , ouverts sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR
Services d'accueil familial	NR	NR	NR	NR	NR
Multi-accueil collectif/familial	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements saisonniers	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements de type expérimental	NR	NR	NR	NR	NR

(8) ou du responsable technique, dans les établissements à gestion parentale.

(9) **Autres qualifications** : médecins : article R 2324-34 du code de la santé publique ; personnes assurant la direction ou la responsabilité technique d'une structure avant la publication du décret du 1er août 2000 modifié par celui du 20 février 2007 en vertu des dispositions du décret du 15 janvier 1974 et de l'arrêté du 26 février 1979 ou de la note de service du 24 août 1981 (sage-femme, infirmière, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale).

(10) **Dérogations** : personnes assurant la direction en application des dispositions de l'article R 2324-46 du code de la santé publique (à l'exception des dérogations sur la durée de l'expérience professionnelle).

G. RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ORGANISME GESTIONNAIRE

	Nombre d'étab- lissements (a)+(b)+(c) (d)+(e) (f)+(g)	PUBLIC			PRIVE			
		Commune C.C.A.S. E.P.C.I. (11) (a)	Départem ¹ (b)	Autre (c)	Association loi de 1901 (d)	C.A.F. (e)	Privé à but commerce ¹ (f)	Autre : mutuelle, comité d'entreprise (g)
Crèches collectives traditionnelles/de quartier (4)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches collectives de pers ¹ , ouvertes sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Crèches à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Jardins d'enfants	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies traditionnelles/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Haltes-garderies à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil traditionnel/de quartier	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ (exclusivement)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil de pers ¹ , ouverts sur l'extérieur	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Multi accueil à gestion parentale	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Services d'accueil familial	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Multi-accueil collectif/familial	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements saisonniers	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Etablissements de type expérimental	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

(11) C.C.A.S : centre communal d'action sociale ; E.P.C.I : établissement public de coopération intercommunal.

CARACTÉRISTIQUES DES AGRÈMENTS DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

(y compris ceux des crèches familiales)

	Assistant maternel (a)	Assistant familial (b)	Agrément mixte (c)	Ensemble (a)+(b)+(c)	
A. AGRÈMENTS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31/12 (*)	NR	NR	NR	NR	
(*) Ne pas compter les Assistants maternels ou familiaux ayant cessé leur activité suite à changement d'activité, retraite, etc...					
<i>dont agréments pour un enfant</i>	NR				
<i>dont agréments pour deux enfants</i>	NR				
<i>dont agréments pour trois enfants</i>	NR				
<i>dont agréments pour quatre enfants</i>	NR				
B. DÉTAIL DES AGRÈMENTS DE L'ANNÉE					
<i>total accordé au cours de l'année [(d)=(e)+(f)]</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>demandes de 1er agrément</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>accords de 1er agrément (e)</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>demandes de renouvellement</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>renouvellements accordés (f)</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>agréments suspendus</i>	NR	NR	NR	NR	
<i>agréments retirés</i>	NR	NR	NR	NR	
C. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL AU 31/12					
(nombre total d'enfants dont l'accueil simultané est autorisé au vu des agréments valides au 31/12)					
	Assistants maternels (a)	Assistants familiaux (b)	Agréments mixtes		Ensemble (a+b+c+d)
			Assistants maternels (c)	Assistants familiaux (d)	
<i>hors dérogation.....</i>	NR	NR	NR	NR	NR
<i>dans le cadre de dérogations.....</i>	NR	NR	NR	NR	NR
<i>Total.....</i>	NR	NR	NR	NR	NR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
Ministère de la santé et des sports**

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

**QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE
SUR LA FORMATION, LE CONTRÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT
DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE
 SUR LA FORMATION, LE CONTRÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT
 DES ASSISTANTES MATERNELLES**

(Veuillez compléter ce questionnaire et de le renvoyer à la DREES avant le 31 mars 2010)

DÉPARTEMENT..... NR

ANNÉE 2009

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
 CONTACTER A LA DREES
 M. BAILLEAU Tél : 01 40 56 81 85
 Fax : 01 40 56 84 08
 E.mail : drees-aidesociale@sante.gouv.fr

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE
 M :
 Tél :
 E-mail :

ne laisser aucune case à blanc
 indiquer : <<0>> si la donnée est nulle
 <<ND>> si la donnée existe mais n'est pas disponible

A/ **LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**
 (ancien, nouveau régimes de formation indissociés)

A/1 - Combien d'assistantes maternelles ont suivi des actions de formation au cours de l'année ?
 (y compris les assistantes maternelles dont la formation se déroule sur plusieurs années)

Obligatoire NR Non obligatoire NR Total NR

A/2 - La formation a-t-elle été réalisée en (cochez 1 si la réponse est positive, sinon 0) :

Interne : NR Externe : NR Interne et externe : NR

A/3 - Quel est le nombre d'heures et le coût de formation des assistantes maternelles (interne et externe) ?

Heures et coût de la formation (en euros)	Obligatoire	Non obligatoire	Total
Nombre d'heures (*) :	NR	NR	NR
1 - Budget de formation interne - hors dépenses de remplacement	NR	NR	NR
2- budget de formation externe - hors dépenses de remplacement	NR	NR	NR
3 - Dépenses de remplacement (**)	NR	NR	NR
Total (1+2+3)	NR	NR	NR

(*) Somme des heures suivies par
 chaque assistante maternelle au cours de
 l'année.
 (**) dépenses liées à l'accueil des
 enfants pendant le temps de formation
 des assistantes maternelles (art.L 2112-3
 al.3 du code de la santé publique).
 Indiquez "ND" si vous ne pouvez pas
 évaluer ces dépenses de remplacement.

B/ LE CONTRÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT (1) DES ASSISTANTES MATERNELLES**B/1 - Connaissez-vous le nombre d'assistantes maternelles accueillant effectivement des enfants au 31/12/09 ?**

(cochez 1 dans la case correspondante)

OUI **NR**NON **NR**Si oui, indiquez ce nombre : **NR****B/2 - Le personnel * affecté à l'instruction de l'agrément, au contrôle et à l'accompagnement des assistantes maternelles :**

(*Tous professionnels "de terrain" confondus, notamment médecins, puéricultrices, infirmières, assistantes sociales, éducateurs de jeunes enfants ; personnels administratifs exclus)

	Effectifs	ETP(*) (2)
Total :	NR	NR
dont : - Instruction de l'agrément		NR
- Contrôle post agrément		NR
- Accompagnement		NR

Indiquez "ND" si vous ne pouvez pas évaluer le temps consacré aux missions d'agrément, de contrôle et d'accompagnement

(*) Équivalent temps plein. Pour le remplissage de la colonne ETP, tenir compte de l'éventuelle affectation à d'autres missions, telles que consultations PMI, ou personnes âgées par exemple.

B/3 - Combien d'assistantes maternelles ont été vues par au moins un professionnel au cours de l'année ? (*)(Tous professionnels confondus, notamment puéricultrices, infirmières, assistantes sociales, éducateurs de jeunes enfants) (*) *Ne pas comptabiliser les visites préalables à l'agrément***NR****B/4 - Combien de visites à domicile ont été effectuées au cours de l'année (hors instruction de l'agrément) ?****NR****B/5 - Quel (s) type (s) d'accompagnement mettez vous en place pour les assistantes maternelles ?**

(cochez 1 dans la ou les cases correspondantes)

Visites à domicile régulières

NR

Visites à domicile sur demande

NR

Permanence téléphonique

NR

Rencontres individuelles avec un professionnel

NR

Rencontres collectives

NR**Autres (précisez)**

(1) Le contrôle : recouvre les actions ayant pour objet de vérifier notamment le respect du contenu de l'agrément, des règles de sécurité, en particulier par des visites à domicile.

L'accompagnement : recouvre des actions proposées aux assistantes maternelles ayant pour but de répondre à leurs questions et de les aider à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants.

L'instruction de l'agrément inclut les visites obligatoires pour renouvellements.

(2) Par exemple, trois personnes affectées au contrôle et à l'accompagnement dont :

- une pour 3/4 du temps au contrôle et à l'accompagnement et pour 1/4 du temps à l'aide aux personnes âgées,

- une à mi-temps,

- une à temps partiel (80 %) dont les fonctions sont réparties à 2/3 pour le contrôle et l'accompagnement, et à 1/3 pour la consultation PMI,

seront comptabilisées : $0,75 + 0,5 + (0,8 \times 0,66) = 1,778$ soit arrondi à 1,8 ETP.